

L'ÉCLAIREUR



N°75

SOMMAIRE

02
L'éclairage du
gérant

19
Vues des actifs

17
Le point marchés
financiers

22
Nos vues tactiques
et stratégiques

18
Le point macro
économie

23
Pour aller plus
loin

Tech ... No or Yes ?

L'année 2022 a été extraordinairement atypique sur les marchés financiers, et l'un des phénomènes les plus marquants en bourse a certainement été la désaffection des investisseurs à l'égard des valeurs de technologie. Cette soudaine défiance vis-à-vis de ces entreprises est-elle la simple correction d'exubérances boursières passées ou bien faut-il y voir une rupture plus profonde et durable ?

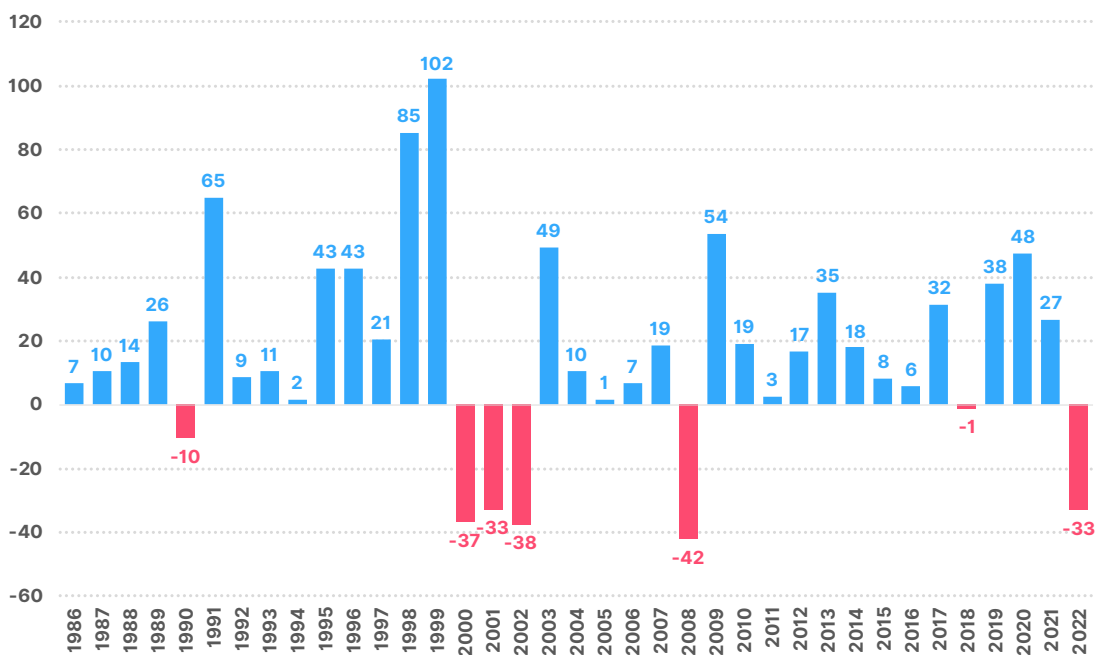
Des étoiles filantes ... ?

L'indice boursier américain du Nasdaq, représentant phare de la technologie mondiale, est depuis de nombreuses années le terrain de chasse privilégié de tout investisseur sur les actions internationales. Depuis son lancement en 1985 et jusqu'à la fin du mois de janvier 2023, le Nasdaq

affiche un gain cumulé de +11484% (ceci en incluant les dividendes versés par les sociétés), soit une progression annuelle moyenne de +13,32%, surclassant largement les indices traditionnels d'actions. En 37 années complètes d'existence, cet indice n'aura baissé qu'à 7 reprises. Quand bien même la fiscalité, l'inflation, ou bien encore des frais de transactions en bourse érodent cette performance, l'épargnant reste grand gagnant à y avoir affecté une partie de ses capitaux.

Performance annuelle du Nasdaq100 (en %)

Sources : Bloomberg, WeSave



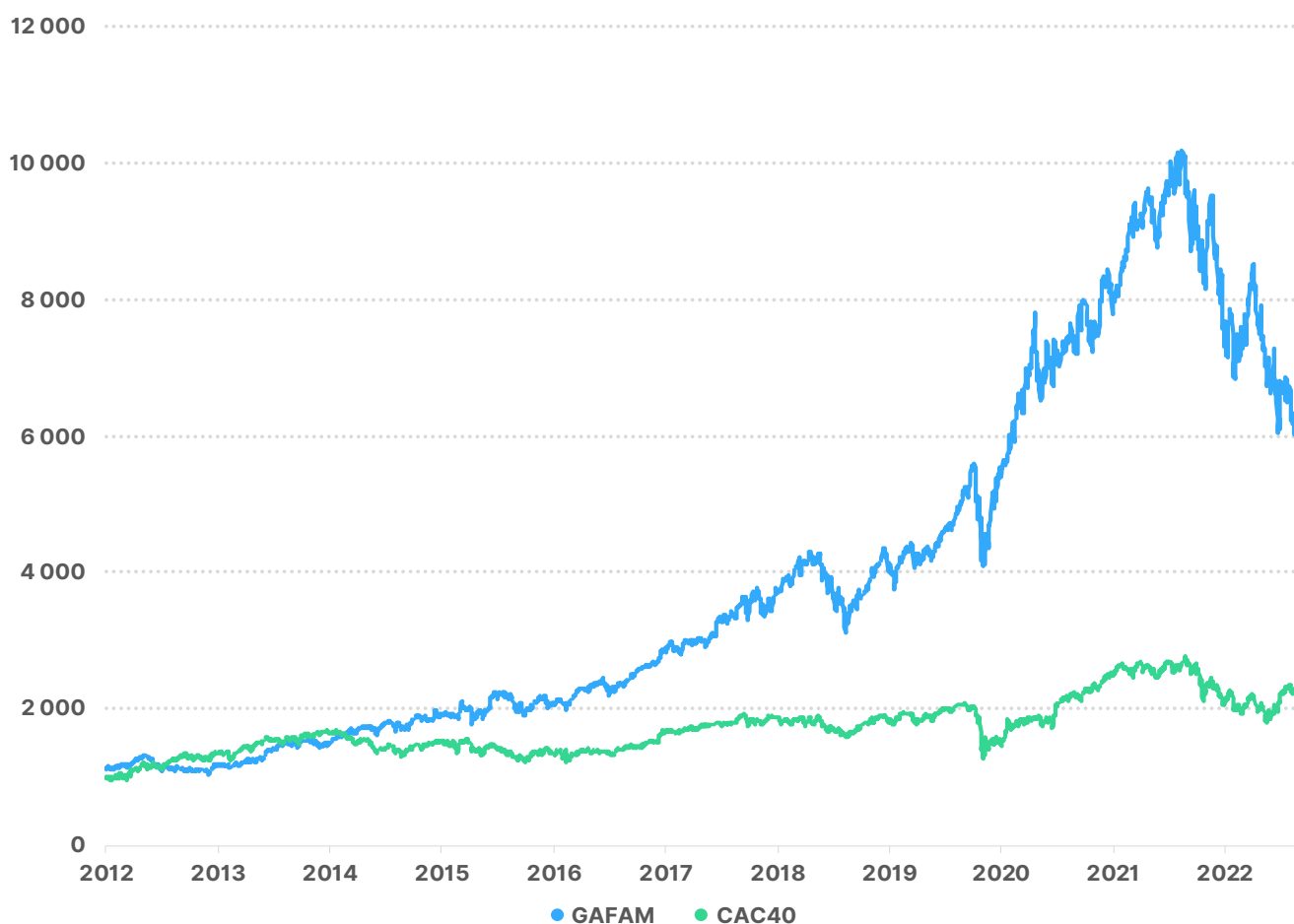
L'ÉCLAIRAGE DU GÉRANT

La performance de l'indice Nasdaq est spectaculaire, mais celle de certaines des entreprises y étant cotées l'est bien plus encore. Le quinté des entreprises longtemps le plus en vue du Nasdaq s'est même vu attribuer un sigle spécifique désormais célèbre : GAFAM, initiales de Google (désormais dénommée Alphabet) - Apple - Facebook (désormais dénommée Meta) - Amazon - Microsoft. La capitalisation boursière cumulée des GAFAM a atteint un pic fin 2021 à 10180 Mds \$, soit 4,2 fois la valorisation de l'ensemble des entreprises du CAC40 ! À titre de comparaison, le PIB des États-Unis était de 26000 Mds \$ en 2022. Ces seules 5 sociétés ont aussi vu leur poids représenter jusqu'à 54,3% de celui du Nasdaq, ou bien encore 25,4% du S&P500, l'indice large des actions américaines !

La performance de l'indice Nasdaq est spectaculaire, mais celle de certaines des entreprises y étant cotées l'est bien plus encore. Le quinté des entreprises longtemps le plus en vue du Nasdaq s'est même vu attribuer un sigle spécifique désormais célèbre : GAFAM...

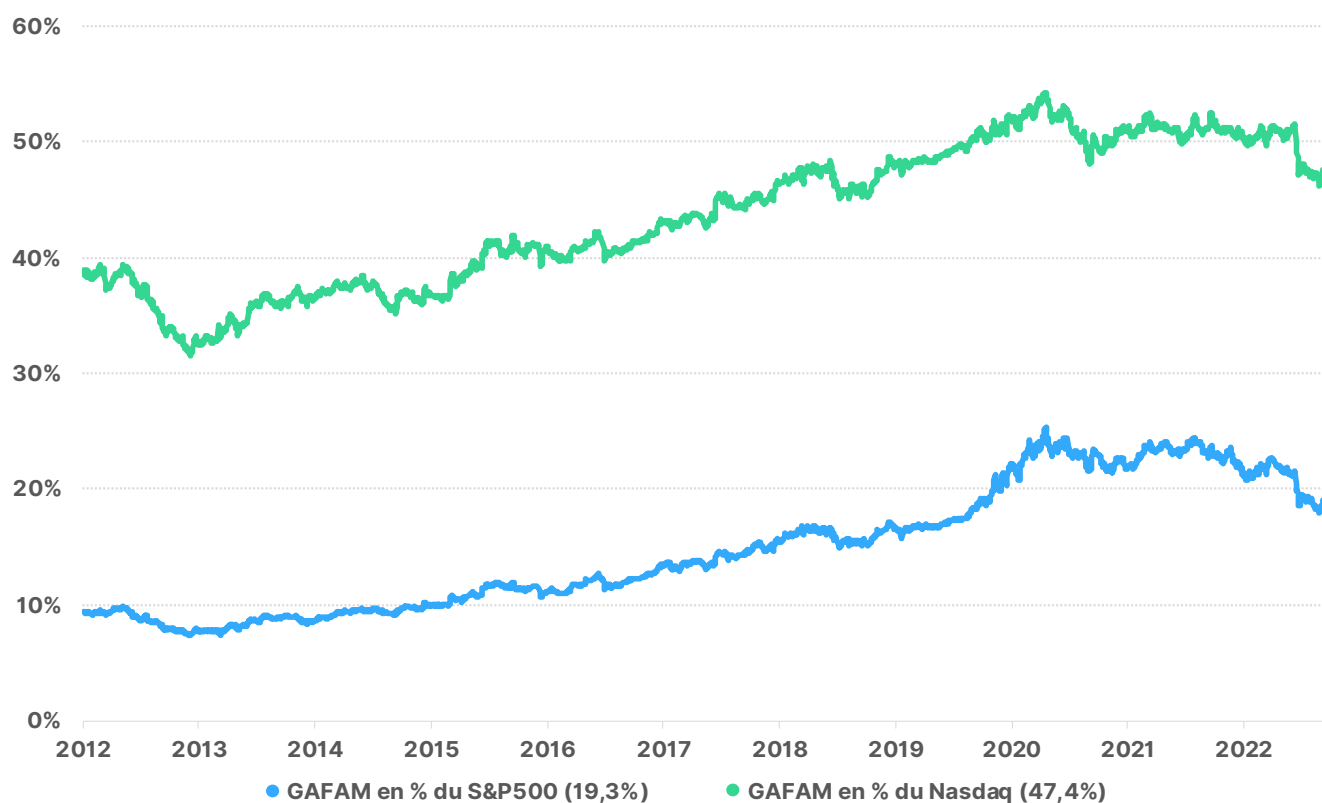
Capitalisations boursières comparées des GAFAM et du CAC40 (en Mds \$)

Sources : Bloomberg, WeSave



Poids des GAFAM au sein du S&P500 et du Nasdaq100

Sources : Bloomberg, WeSave



Très logiquement, il était pour ainsi dire impossible à tout gérant professionnel de faire l'impasse sur ces sociétés dans les allocations d'actifs, au risque d'être vite distancé par son indice de référence. Ces achats « contraints » ont évidemment entretenu la hausse de ces titres, attirant à leur tour l'attention et les capitaux des investisseurs particuliers sur ces 5 sociétés, mais aussi vers leurs concurrents et leurs homologues boursiers, d'où la question récurrente de l'éventuelle formation d'une « bulle spéculative ». Par ailleurs, depuis de nombreuses années, les promoteurs des indices boursiers ont progressivement écarté des entreprises issues de secteurs traditionnels et à la croissance modeste pour intégrer à leur place des « licornes » de la technologie à très fort potentiel d'appréciation future. Le poids de la technologie n'a donc cessé de se renforcer au sein des indices boursiers, et il est même encore souvent sous-estimé

par les observateurs non avertis, certaines de ces entreprises pouvant être rattachées à des secteurs traditionnels, telle que la distribution pour Amazon par exemple.

Très logiquement, il était pour ainsi dire impossible à tout gérant professionnel de faire l'impasse sur ces sociétés dans les allocations d'actifs, au risque d'être vite distancé par son indice de référence.

Performance des GAFAM, en intégrant leurs dividendes

Sources : Bloomberg, WeSave

| | Introduction en bourse | Perf depuis l'origine | Perf annualisée | Perf 2022 | Perf 2023 |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------|-----------|-----------|
| Google (désormais Alphabet) | 18/08/2004 | 4 546% | 23,11% | -38,67% | 12,55% |
| Apple | 12/11/1982 | 128 236% | 19,46% | -26,40% | 11,05% |
| Facebook (désormais Meta) | 17/05/2012 | 292% | 13,60% | -64,22% | 23,79% |
| Amazon | 14/05/1997 | 137 407% | 32,42% | -49,62% | 22,77% |
| Microsoft | 13/03/1986 | 406 584% | 25,25% | -28,02% | 3,33% |
| Moyenne | | | 22,77% | -41,39% | 14,70% |

Au vu des quelques statistiques précédemment mentionnées, il est facile de comprendre à quel point tout décrochage des GAFAM, et plus généralement des valeurs technologiques, ne pouvait qu'avoir un très violent impact sur les performances des investisseurs professionnels ou des particuliers, et pourquoi leurs dynamiques futures interrogent tant. Parmi les pires performances boursières des grands indices d'actions en 2022, le recul du Nasdaq a en effet été de -32%, soit 6500 Mds \$ s'évaporant durant l'année ! Les GAFAM ont pour leur part chuté en moyenne de -41% en 2022, Facebook tirant le groupe de ces 5 sociétés vers le bas avec son recul de -64%, et leur capitalisation boursière cumulée a décroché de -3800 Mds \$. Selon le décompte de Bloomberg, une poignée de fondateurs et de patrons de sociétés de technologie américaines a perdu collectivement en 2022 plus de 500 Mds \$ (130 Mds \$ pour le seul Elon Musk !), soit près d'1/3 des 1400 Mds \$ perdus par les 500 plus grandes fortunes de la planète durant l'année. Bien entendu, ces pertes financières restent

virtuelles tant que les actions détenues ne sont pas cédées par leurs détenteurs, mais il n'en demeure pas moins que certaines actions ont pu servir de garanties pour des opérations immobilières, pour des achats d'entreprises (cf. Twitter par Elon Musk)... et qu'il a parfois été nécessaire d'en vendre dans de très mauvaises conditions boursières !

Parmi les pires performances boursières des grands indices d'actions en 2022, le recul du Nasdaq a en effet été de -32%, soit 6500 Mds \$ s'évaporant durant l'année !

... ou bien des supernovas ?

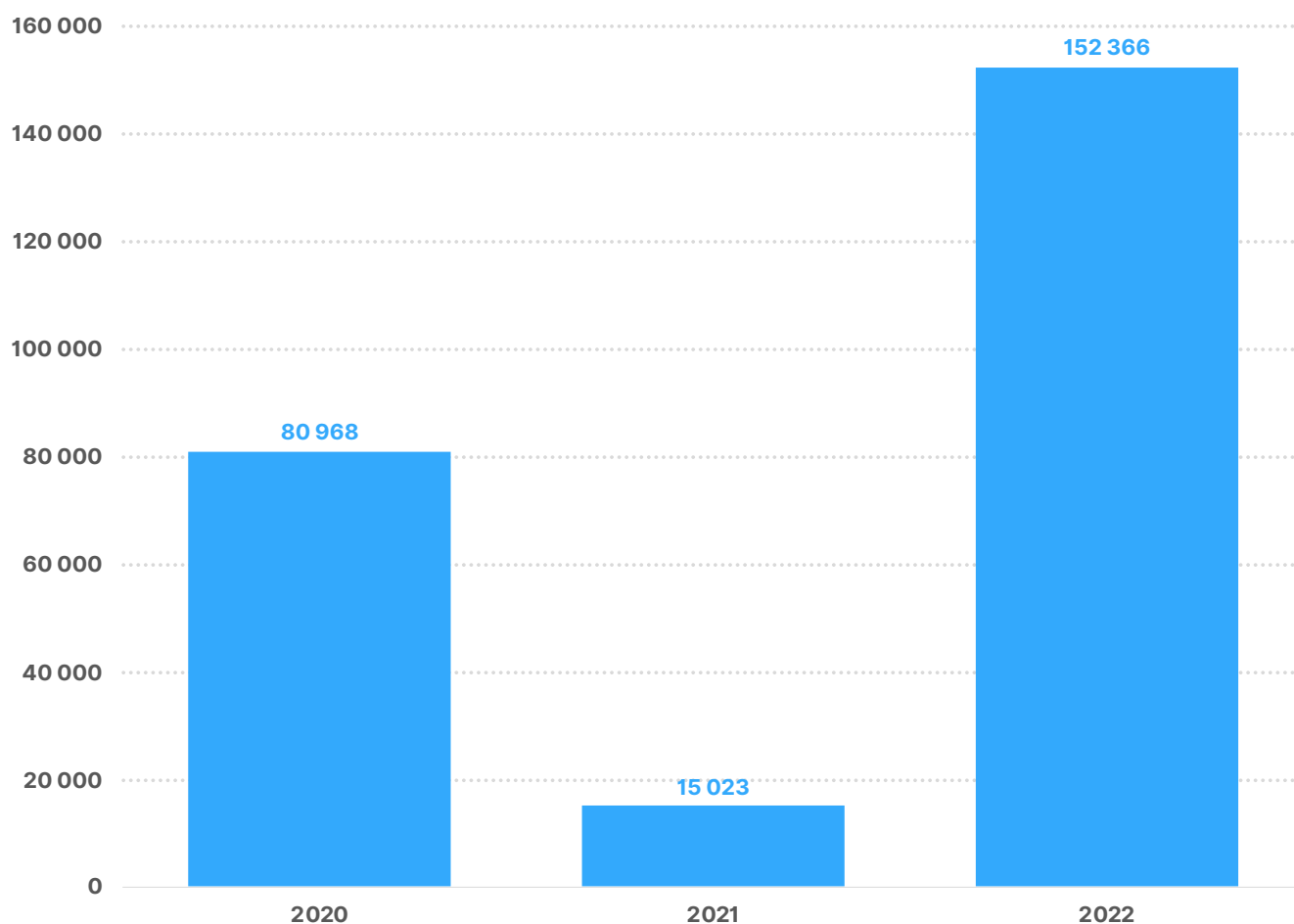
Une « supernova » est le phénomène d'implosion d'une étoile à la fin de son existence. Le rapprochement avec ces sociétés en bourse pourrait évidemment prêter à rire si l'une des caractéristiques accompagnant la chute du Nasdaq en 2022 n'avait été une atypique et significative vague de licenciements au sein des sociétés de la technologie. Investir dans une entreprise de technologie sous-entend que l'on souhaite accompagner financièrement le développement d'une société à fort potentiel de croissance, et ayant donc en principe besoin de recruter structurellement des

effectifs. L'emballement des licenciements dans la technologie américaine, notamment fin 2022, doit donc logiquement interroger tout observateur.

L'emballement des licenciements dans la technologie américaine, notamment fin 2022, doit donc logiquement interroger tout observateur.

Nombre d'employés licenciés dans la technologie aux Etats-Unis

Sources : Layoffs.fyi, WeSave



10 principaux licenciements dans la technologie aux Etats-Unis en 2022

Sources : Layoffs.fyi / WeSave

| | Licenciements | % des effectifs | | Licenciements | % des effectifs |
|------------|---------------|-----------------|------------|---------------|-----------------|
| Meta | 11 000 | 13% | Peloton | 2 800 | 20% |
| Amazon | 10 000 | 3% | Byju's | 2 500 | 5% |
| Cisco | 4 100 | 5% | Carvana | 4 000 | 20% |
| Twitter | 3 700 | 50% | Crypto.com | 2 000 | 30% |
| Better.com | 3 000 | 33% | Gopuff | 1 500 | 10% |

Deux explications conjoncturelles, concomitantes, peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène inédit :

La première est que la crise sanitaire de la COVID a provoqué un cycle très spécifique pour nombre de sociétés de technologies, ces dernières devenant subitement indispensables à la vie d'employés ou d'individus soudainement confinés. Le cycle de croissance naturelle de beaucoup de ces sociétés a donc été très brutalement et anormalement accéléré, avec pour conséquence fréquente des excès d'embauches de leur part pour y faire face, mais le retour à la vie normale a restauré les dépenses habituelles de la vie courante, rendant moins nécessaires ces mêmes entreprises et une partie de leurs effectifs. Un abonnement à Netflix est-il par exemple toujours indispensable si les cinémas sont de nouveau accessibles ? De même, la publicité qui ne pouvait plus se faire que via les supports numériques (Google,

Facebook... étant alors les grands gagnants) a retrouvé les journaux et les présentoirs urbains. L'équipement des particuliers et des entreprises en vidéo, en informatique, en téléphonie... ayant été brutalement

La première est que la crise sanitaire de la COVID a provoqué un cycle très spécifique pour nombre de sociétés de technologies, ces dernières devenant subitement indispensables à la vie d'employés ou d'individus soudainement confinés.

réalisé, il faut désormais attendre leur obsolescence naturelle avant d'en acquérir de nouveaux, d'où une phase creuse de quelques trimestres ou années pour ces sociétés et pour les entreprises de services les accompagnant (logiciels, semi-conducteurs...). C'est donc un « stop & go » cyclique très spécifique auquel nous assistons actuellement sur la croissance de beaucoup de ces entreprises, mais pas forcément une remise en cause de leur croissance à long terme.

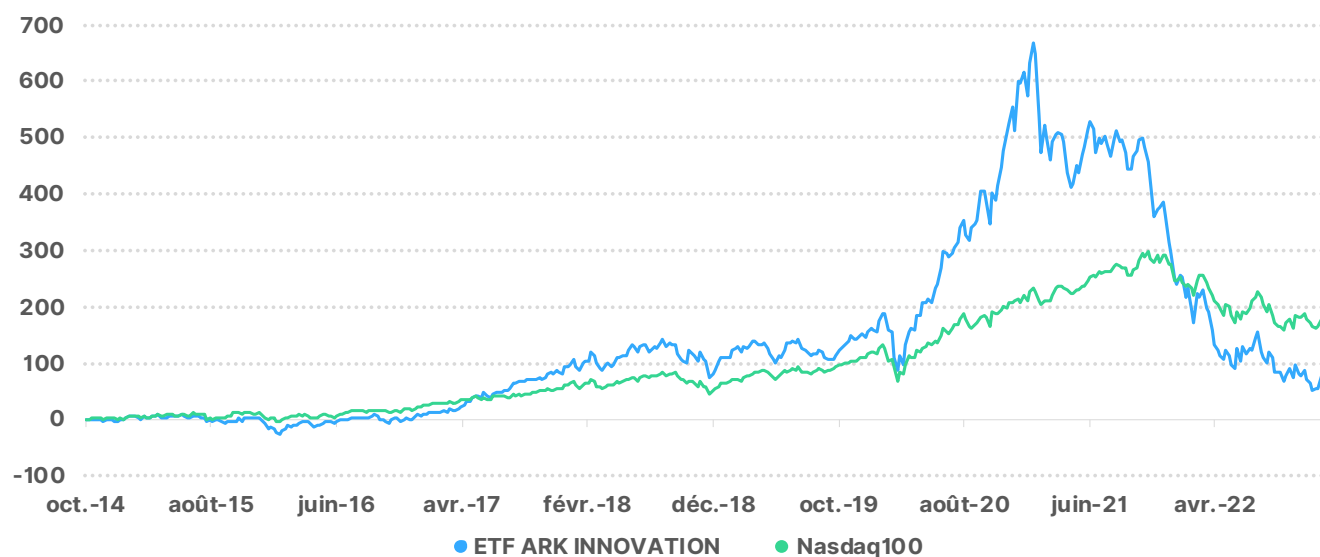
Le second motif de cette vague inédite de licenciements est en revanche financier. Les Banques centrales, afin de contrer l'envol de l'inflation, ont brutalement durci les conditions de financement de nos économies, et cela a affecté dramatiquement le modèle économique de nombreuses « startups ». Jusqu'alors, ces entreprises trouvaient à se financer dans de très bonnes conditions, que ce soit via les marchés financiers ou au travers de levées de capitaux privés ou bancaires. Les investisseurs sont désormais bien plus réticents à accorder des capitaux à des entreprises faisant encore des pertes financières et dont la croissance est, de plus, actuellement temporairement réduite, ainsi que nous l'avons expliqué dans le paragraphe précédent. Petit aparté : les scandales répétés autour des crypto-actifs ont aussi affecté très spécifiquement de nombreuses entreprises de la technologie associées de près ou de loin à cet écosystème. Il faut donc distinguer aujourd'hui en priorité les entreprises de la technologie déjà bénéficiaires de celles réalisant encore des pertes, leur comportement boursier étant finalement très différent. Ainsi, si on retient par exemple l'ETF Ark Innovation comme étant un bon reflet des investissements dans la technologie généralement non rentable, on constate à quel point ce fonds avait surperformé le Nasdaq avant la COVID et tant que l'accès aux capitaux restait peu onéreux, et à quel point il sous-performe désormais ! Il y a donc aujourd'hui, pour beaucoup d'entreprises de la technologie, un problème drastique d'accès au financement : certaines disparaîtront, quand d'autres devront parfois brader leur capital pour simplement assurer leur survie. L'actuelle vague de licenciements

est donc à l'évidence une stratégie défensive pour préserver sa rentabilité ou bien pour tenter d'assurer sa survie, et ces décisions sont favorablement perçues par les investisseurs, puisqu'étant généralement saluées en bourse par des hausses plus ou moins fortes ou durables. Les valorisations boursières de la plupart de ces sociétés ayant déjà très fortement décroché (l'ETF Ark Innovation a reculé jusqu'à -81% depuis son pic de février 2021 !), il est alors probable qu'une phase intense de fusions et acquisitions survienne durant les prochains mois, pouvant contribuer à restaurer l'attrait des investisseurs pour ce segment de la cote boursière.

Il faut donc distinguer aujourd'hui en priorité les entreprises de la technologie déjà bénéficiaires de celles réalisant encore des pertes, leur comportement boursier étant finalement très différent. Ainsi, si on retient par exemple l'ETF Ark Innovation comme étant un bon reflet des investissements dans la technologie généralement non rentable, on constate à quel point ce fonds avait surperformé le Nasdaq avant la COVID et tant que l'accès aux capitaux restait peu onéreux, et à quel point il sous-performe désormais !

Performance comparée de l'ETF Ark Innovation et du Nasdaq100 (en %)

Sources : Bloomberg, WeSave



La « gravité » s'applique à tous les astres !

La technologie a longtemps séduit les investisseurs en bourse car, lors de plusieurs crises successives majeures, sa croissance est restée très forte quand les secteurs traditionnels souffraient terriblement. Il convient donc de faire ici le rappel de certains fondamentaux, afin de relativiser l'image idyllique que certains s'en font parfois.

La valorisation

Sans entrer dans le détail des calculs mathématiques de valorisation des sociétés, les valeurs de croissance sont spécifiquement sensibles à toute remontée des taux d'intérêts, ces derniers se situant au dénominateur du calcul d'actualisation des flux de revenus futurs. Durant des décennies, la tendance structurelle avait été une baisse des taux d'intérêts,

bénéficiant donc tout particulièrement à ce segment des entreprises. C'est pourquoi, si l'envol inédit des taux d'intérêts en 2022 a pénalisé toutes les actions, ce sont plus particulièrement les entreprises de technologie (et plus généralement tous les secteurs à forte croissance) qui en ont le plus souffert. Bien que très brutal et douloureux, le décrochage boursier de ces valeurs peut donc être considéré comme une simple « normalisation ». Pour autant, pour la bourse, la question n'est pas tant de savoir quel est le niveau nominal des taux d'intérêts, puisque ces niveaux de taux ont déjà été observés par le passé, mais peut-être plus encore leur dynamique attendue. Ainsi, le Nasdaq a par exemple réalisé un rebond spectaculaire de +23% entre le 16 juin 2022 et le 16 août 2022 (donc en seulement 2 mois !), quand le consensus des investisseurs s'est mis à espérer une possible inflexion favorable de la politique monétaire américaine. Acheter le Nasdaq revient donc implicitement, entre autres, à faire un pari sur la dynamique de politique monétaire à venir, et se constituer ainsi un important effet de levier boursier potentiel en cas de détente des rendements obligataires.

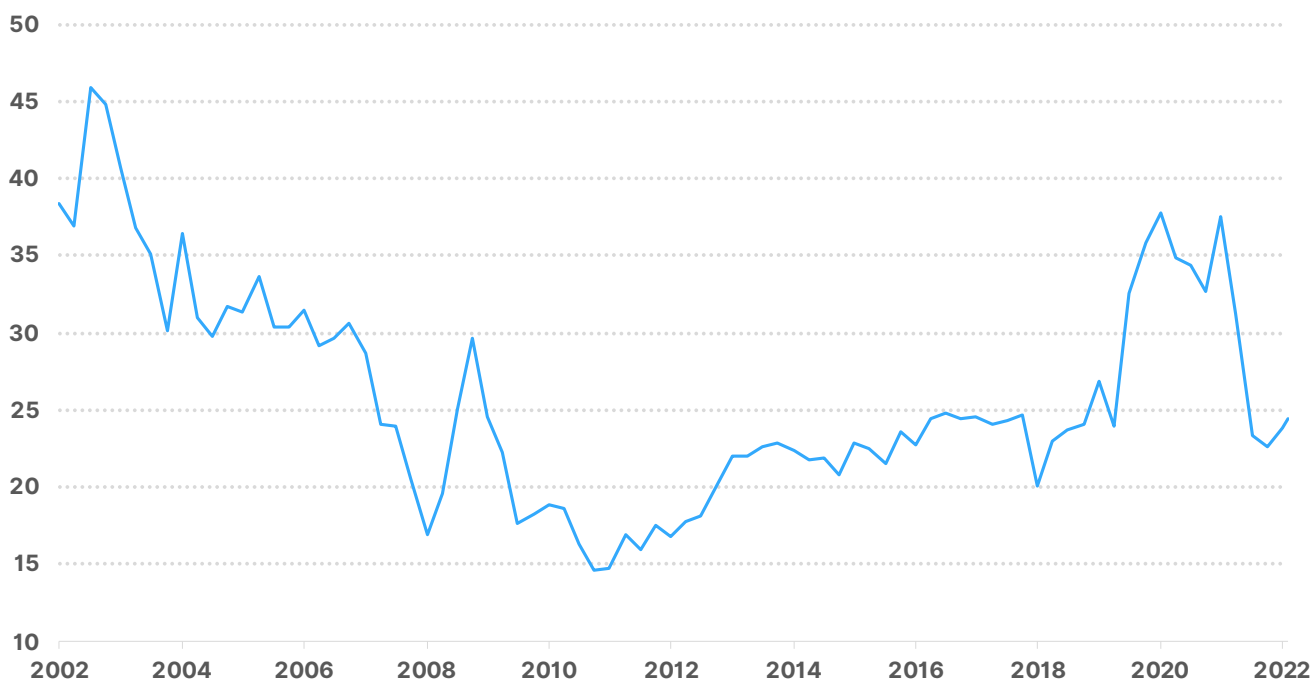
Symétrie d'évolution entre les rendements obligataires américains et le Nasdaq

Sources : Bloomberg, WeSave



Ratio cours-bénéfice (PER) du Nasdaq

Sources : Bloomberg, WeSave



La croissance

L'attrait des GAFAM, et plus généralement des entreprises de technologie, est leur hyper-croissance, et les situations de monopole ou de quasi-monopole qu'elles établissent souvent, résumé dans la formule « The Winner Takes It All » (Le gagnant remporte tout). Il est en effet souvent difficile de contester certaines positions établies par ces leaders, notamment parce que des opérations de fusions et acquisitions confortent régulièrement leur avance déjà acquise. La concurrence étant alors finalement modérée ou inexistante, le leader peut alors imposer ses prix et profiter de marges bénéficiaires parfois anormalement élevées. Pour autant, même si les barrières à l'entrée sont souvent difficiles à franchir, un TikTok fait clairement de l'ombre à Facebook, le prototype d'agent conversationnel utilisant l'intelligence artificielle ChatGPT inquiète à l'évidence Google... : les parts de marché doivent donc être scrupuleusement défendues, même par ces géants de la technologie. Parce qu'il faut alors savoir se renouveler régulièrement, certaines diversifications d'activité peuvent être tentées, mais la prise de risque peut être parfois trop forte ou le pari prématuré : c'est précisément le jugement que porte aujourd'hui la bourse à l'égard de la stratégie de Facebook dans le Métaverse. Enfin, plus votre part de marché est déjà importante, plus il est difficile de conserver le rythme d'hyper-croissance des années précédentes, le potentiel de clients à conquérir ayant déjà fortement diminué : ce phénomène de tassement de la croissance inquiète par exemple pour les activités ultra rentables de « Cloud » d'Amazon ! Si la croissance est pour certains une opportunité à faire valoir en bourse, pour d'autres cela peut devenir un

La réglementation

défi que de la préserver !

La réglementation est déterminante dans tous les secteurs, mais l'une des caractéristiques de la technologie est que, s'attaquant à des activités

parfois complètement inexplorées, la régulation n'existe alors tout simplement pas ou bien a du mal à s'y adapter. Certaines entreprises technologiques bénéficient donc parfois durant plusieurs années de vides réglementaires leur permettant de gagner des parts de marché, notamment vis-à-vis des concurrents de l'économie traditionnelle qui, eux, sont déjà régulés ! Pour autant, la régulation finit par rattraper aussi ces sociétés, et elle peut parfois purement et simplement détruire certains modèles économiques, comme l'a par exemple démontré la reprise en main autoritaire par les dirigeants chinois des leaders de la technologie nationale ! Du jour au lendemain, suite à quelques décisions réglementaires, de nombreuses entreprises chinoises n'ont en effet plus eu le droit de réaliser des bénéfices (cf. secteur de l'éducation en ligne...), devenant implicitement des établissements « caritatifs », des introductions en bourse majeures ont été interdites (cf. Ant Group, filiale d'Alibaba)...

Du jour au lendemain, suite à quelques décisions réglementaires, de nombreuses entreprises chinoises n'ont en effet plus eu le droit de réaliser des bénéfices (cf. secteur de l'éducation en ligne...), devenant implicitement des établissements « caritatifs », des introductions en bourse majeures ont été interdites (cf. Ant Group, filiale d'Alibaba)...

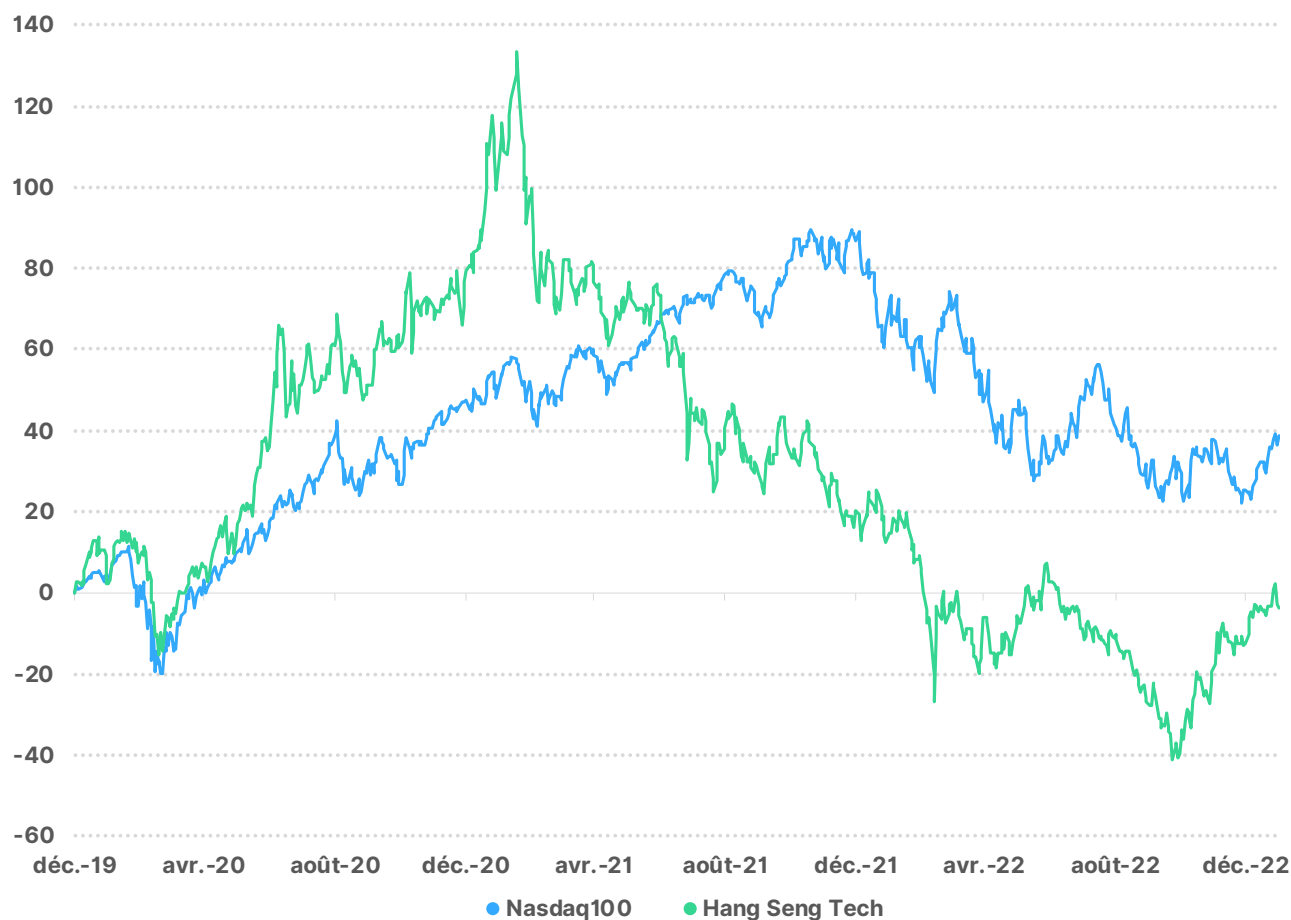
L'ÉCLAIRAGE DU GÉRANT

L'indice phare de la technologie chinoise, le Hang Seng Tech, a ainsi perdu jusqu'à -74% depuis février 2021, chute surpassant de très loin celle du Nasdaq ! Le cas chinois peut sembler très extrême, mais le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen affecte par exemple lui aussi une myriade d'entreprises, notamment dans la technologie, et les GAFAM ont longtemps tenté de s'en soustraire par un lobbying intensif ! Bien qu'il s'agisse de champions du pays, les campagnes médiatiques de remise en cause de l'hyper - puissance des GAFAM sont récurrentes aux États-Unis. Ces dernières sont en effet soupçonnées de multiplier les fusions et acquisitions afin de préserver indûment leurs monopoles, asphyxiant une partie de la créativité et de l'innovation

technologique potentielle du pays, d'où la tentation de les réguler bien plus étroitement à l'avenir ! De même, l'optimisation fiscale à outrance pratiquée par beaucoup de ces entreprises ne peut qu'attiser l'appétit des États, aujourd'hui très endettés par les crises successives. La réglementation peut aussi être un instrument de protectionnisme très efficace, de façon à faciliter l'essor dans son propre pays des technologies désirées par le gouvernement ou bien pour bloquer celle de pays concurrents (cf. bras de fer entre la Chine et les États-Unis). Le sujet de la régulation des technologies est donc à l'évidence extrêmement sensible, il est difficilement prévisible, et il peut avoir en conséquence des effets boursiers majeurs !

Performances comparées du Nasdaq et du Hang Seng Tech chinois (en %)

Sources : Bloomberg, WeSave



Vers l'infini et au-delà ?

L'ambition de Buzz l'Éclair, le robot-jouet-de-l'espace de Toy Story, est d'aller « Vers l'infini et au-delà ! »... ce que promettent aussi bien des sociétés de technologie ! Les évolutions et les applications technologiques sont innombrables, que ce soit à destination des particuliers ou des entreprises, tous les secteurs d'activité sont concernés, et les limites ne cessent d'être repoussées dans la plupart des domaines. L'objectif n'est pas d'en faire un inventaire à la Prévert, mais simplement de souligner ici quelques axes spécifiques nous paraissant mériter l'attention, notamment au vu des urgences mises en évidence durant ces dernières années.

Une réponse à certains enjeux démographiques ?

Le vieillissement de la population induit une raréfaction de la main-d'œuvre disponible pour les entreprises, notamment pour les employés les plus qualifiés. La robotique et l'intelligence artificielle, mises au service des entreprises, ne peuvent alors que se développer durant les prochaines années, de façon à décharger les humains de certaines tâches. Au vu de l'actualité récente, un robot présente de plus l'avantage de ne pas être confiné à domicile lors d'une pandémie, il peut travailler de nuit ou durant le week-end pour permettre de réaliser des économies d'énergie quand le prix de ces dernières s'envole, il ne réclame pas d'augmentation de salaire... Certains employés craignent d'être remplacés un jour par un robot... ce n'est pas impossible, mais bien d'autres emplois auront été créés en parallèle pour ce faire : en net, au global, la robotisation n'est pas nécessairement négative pour l'emploi, mais la question de la formation permanente des employés

et de leur requalification sera un enjeu majeur et, là aussi, la technologie offrira ses services. Pour ce qui est de la population âgée, qu'il s'agisse de ses loisirs (mobilité sans chauffeur, robots de compagnie, réalité virtuelle ou augmentée...) ou des soins médicaux (jumeau numérique du patient, intelligence artificielle appliquée au diagnostic médical, opérations médicales à distance, médicaments sur-mesure...), la technologie ne cesse là encore d'offrir de nouveaux horizons et de nouveaux espoirs.

Faciliter la relocalisation des entreprises ?

L'enjeu de la souveraineté nationale a été mis en évidence de façon critique lors de la pandémie de la COVID : beaucoup de produits de la vie courante dépendent d'approvisionnements bien trop aléatoires (cf. médicaments...), et il faut impérativement y remédier ! De plus, la pression sociale est forte (cf. « socialement responsable ») pour établir des

“ Au vu de l'actualité récente, un robot présente de plus l'avantage de ne pas être confiné à domicile lors d'une pandémie, il peut travailler de nuit ou durant le week-end pour permettre de réaliser des économies d'énergie quand le prix de ces dernières s'envole, il ne réclame pas d'augmentation de salaire...”

« circuits courts » entre les producteurs et les consommateurs, de façon à éviter d'inutiles émissions de CO₂. Ceci signifie que, durant les prochaines années, de nombreuses productions sont susceptibles de quitter les pays émergents pour revenir vers les pays développés. Parce que le coût de la main-d'œuvre, de l'accès aux matières premières... est alors bien plus élevé, il faudra pour cela parvenir à réaliser d'importants gains de productivité et des montées en gamme : l'innovation technologique offrira une fois encore de nombreuses réponses constructives. Beaucoup d'innovations ont en effet été remises au placard simplement parce que l'alternative d'une production dans les pays émergents existait, mais ce nouveau contexte leur offrira de nouvelles perspectives. Le sujet des relocalisations est particulièrement brûlant car, si certains pays majeurs, tels la Chine et les États - Unis, peuvent légitimement espérer fonctionner à terme en quasi-autarcie dans ce domaine, les autres grandes zones, y compris l'Europe, n'ont pas cette possibilité. La question des choix technologiques finalement retenus pourrait être guidée par la recomposition géostratégique en cours entre les grandes zones (cf. défense nationale, satellites...).

Accélérer la transition énergétique et rendre la planète plus « verte » ?

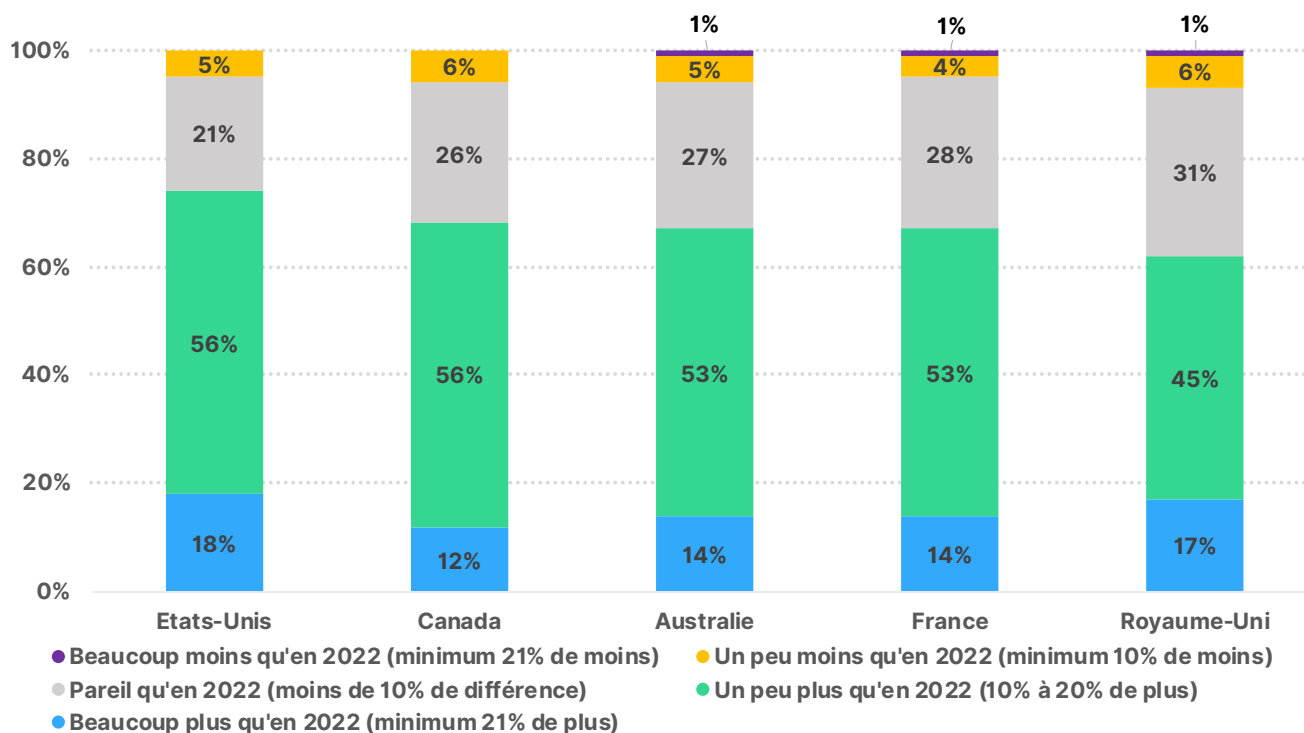
La guerre en Ukraine a mis en évidence la dépendance des pays et des entreprises à l'égard de l'énergie : la transition énergétique et les économies d'énergie deviennent des urgences. Sur le long terme, la technologie sera, une fois encore, au cœur des réponses finalement adoptées : conception et développement de batteries de nouvelles générations, intensification de l'usage des énergies nouvelles, consommation énergétique et réseaux électriques optimisés par de l'intelligence artificielle,

amélioration du stockage et de la restitution de l'énergie produite... C'est une révolution majeure qui se dessine durant les prochaines années, tant du côté de la production que des usages, et une déferlante d'entreprises innovantes en seront l'aiguillon, qui chercheront évidemment l'appui de la bourse pour financer leurs développements. La lutte contre le réchauffement climatique est tout aussi urgente et, les populations ne souhaitant pas remettre en cause leurs modes de vie et de consommation, ce sont une fois encore des innovations technologiques qui répondront certainement à cette problématique, tout comme la mobilisation mondiale a permis la découverte rapide de vaccins contre la COVID. L'agriculture « intelligente » (drones et logiciels d'analyse de l'état des cultures...) permettra pour sa part de nourrir la population en assurant de meilleurs rendements agricoles, tout en économisant les ressources (eau, fertilisants...). Pour autant, il ne faut pas sous-estimer l'empreinte négative laissée sur la planète par certaines technologies !

La lutte contre le réchauffement climatique est tout aussi urgente et, les populations ne souhaitant pas remettre en cause leurs modes de vie et de consommation, ce sont une fois encore des innovations technologiques qui répondront certainement à cette problématique, tout comme la mobilisation mondiale a permis la découverte rapide de vaccins contre la COVID.

Combien les entreprises prévoient-elles d'investir dans la technologie et les logiciels en 2023 ?

Sources : Capterra, WeSave



Retour sur Terre...

Aborder le thème des technologies, c'est risquer d'être vite envoûté par des projets de science-fiction. Mais les investisseurs en bourse, bien qu'achetant des histoires et du rêve, sont néanmoins terre à terre. Que faut-il surveiller en priorité sur ce thème durant les prochains mois, et faut-il y accorder une part significative de ses capitaux ?

La croissance économique mondiale ralentissant, les sociétés de croissance devraient logiquement être de nouveau plutôt recherchées par les investisseurs, surtout si les taux d'intérêts cessent d'être un vent contraire pour leurs valorisations, comme cela semble probable. Pour autant, il convient de vérifier lors des publications de résultats que leurs perspectives attendues de croissance d'activité sont toujours

aussi fortes qu'espérées, notamment du fait des contre-effets dûs à la COVID. Les fréquents plans de licenciements en cours pourraient perturber la lecture de ces publications, puisqu'affectées par de l'exceptionnel, mais ce signal d'efforts de maîtrise de la rentabilité devrait être généralement bien perçu par les investisseurs. La dynamique de trésorerie de ces entreprises sera un sujet très fort d'attention, la survie de certaines de ces sociétés pouvant parfois en dépendre. Il sera aussi très instructif de surveiller leurs annonces de plans de rachat de leurs propres actions, car cela donne une idée du sentiment des dirigeants à l'égard de la valorisation boursière de leur groupe, et parfois aussi de leur moindre marge de manœuvre financière due à la hausse des taux d'intérêts ! Plus généralement, durant l'année, c'est l'intensité des fusions et acquisitions dans la technologie, mais aussi le détail de leur mode de financement (en cash ou par échange de titres), qui validera sur le plan industriel

L'ÉCLAIRAGE DU GÉRANT

certaines perspectives à venir. De même, la dynamique des introductions en bourse permettra d'apprécier l'appétit des investisseurs à leur égard (ampleur de la sur-souscription) et, bien entendu, les valorisations qui en ressortent. En fin de compte, si en tactique il peut être prudent de patienter encore un peu avant d'acheter les technologiques en bourse, il nous semble que du point de vue stratégique, avec des valorisations désormais bien plus raisonnables et un momentum d'activité encore favorable, le passage à l'acte peut être déjà envisagé. La sélection des entreprises au sein de la technologie n'étant pas forcément aisée, avoir recours à un indice boursier dédié (au travers d'un ETF) peut permettre à l'épargnant d'obtenir une exposition avec un fort degré de mutualisation, donc moins de risques spécifiques, et pour un très faible coût : c'est précisément le choix fait par la gestion de WeSave !

“La science, c'est ce que le père enseigne à son fils. La technologie, c'est ce que le fils enseigne à son papa.” (Michel Serres)

Le responsable de l'équipe de gestion

Vincent Lequertier a 25 ans d'expérience en gestion d'actifs. Après une carrière à la banque d'Orsay, il est successivement directeur adjoint actions puis directeur actions. Spécialiste de la gestion allocataire, il devient en Août 2015, le responsable de la gestion allocataire chez WeSave.fr.



Vincent Lequertier
Gérant chez WeSave



Hausses et baisses extrêmes du S&P500

Ci-joint, les hausses ou baisses observées sur l'indice large des actions américaines, le S&P500, en fonction d'une durée de détention plus ou moins longue.

Les données reprennent les performances depuis 1926 et sont calculées sur des périodes glissantes variant de 1 an, 3 ans, 5 ans... jusqu'à 30 ans.

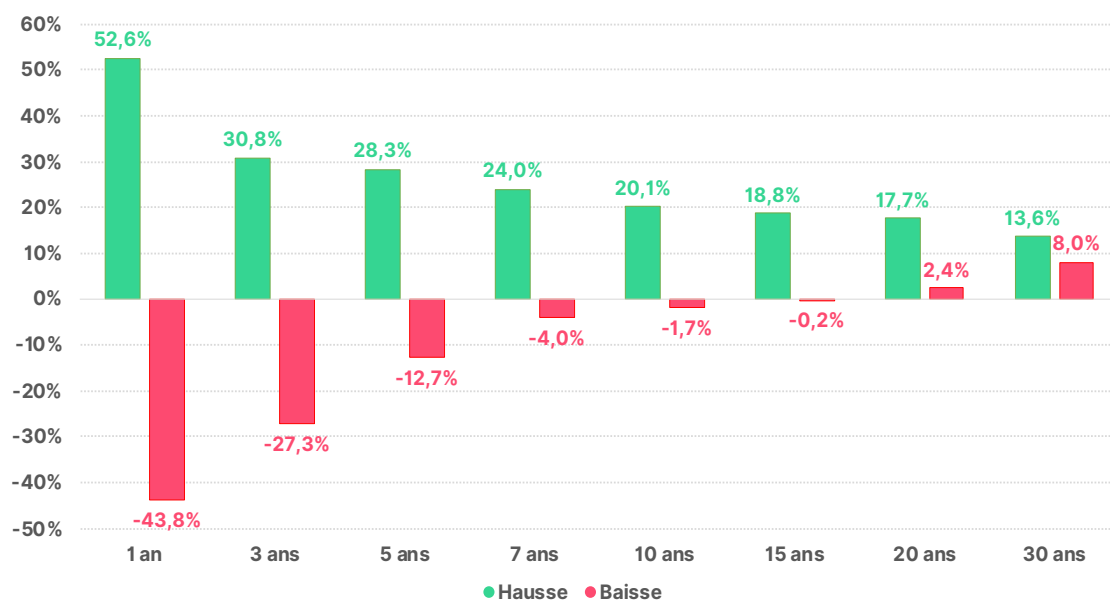
Pour les historiques sur 20 ans et 30 ans, il n'y a plus de baisse de l'indice, nous avons alors reporté la performance positive la plus basse dans ce cas-là.

Quelles conséquences pour les portefeuilles ?

Les actions sont connues pour être un actif financier volatil : de très fortes hausses ou baisses sur une année sont fréquentes. En revanche, une détention prolongée de ces mêmes actions permet d'obtenir très vite une perspective bien plus favorable entre le risque de hausse et le risque de baisse, comme on l'observe sur ce tableau à partir d'une détention de 5 ans ou plus. Une détention de 15 ans ou au-delà du S&P500 fait même apparaître un risque alors nul de perte en capital, expliquant pourquoi il est préférable, lorsque c'est possible, de disposer de projets de long terme quand on investit sur les actions. Diversifier les allocations avec d'autres actifs financiers (obligations, matières premières...) améliorerait sur la durée le couple rendement-risque finalement obtenu par l'épargnant.

Hausses et baisses extrêmes du S&P500 depuis 1926, selon la durée de détention

Sources : Bloomberg, WeSave



Surprises d'inflation de Citi

La banque américaine Citi a construit divers indicateurs financiers, dont celui des surprises d'inflation.

Les surprises d'inflation mesurent les erreurs par rapport aux attentes du consensus des économistes : un écart positif signifie que l'inflation était sous-estimée, et un écart négatif qu'elle était sur-estimée.

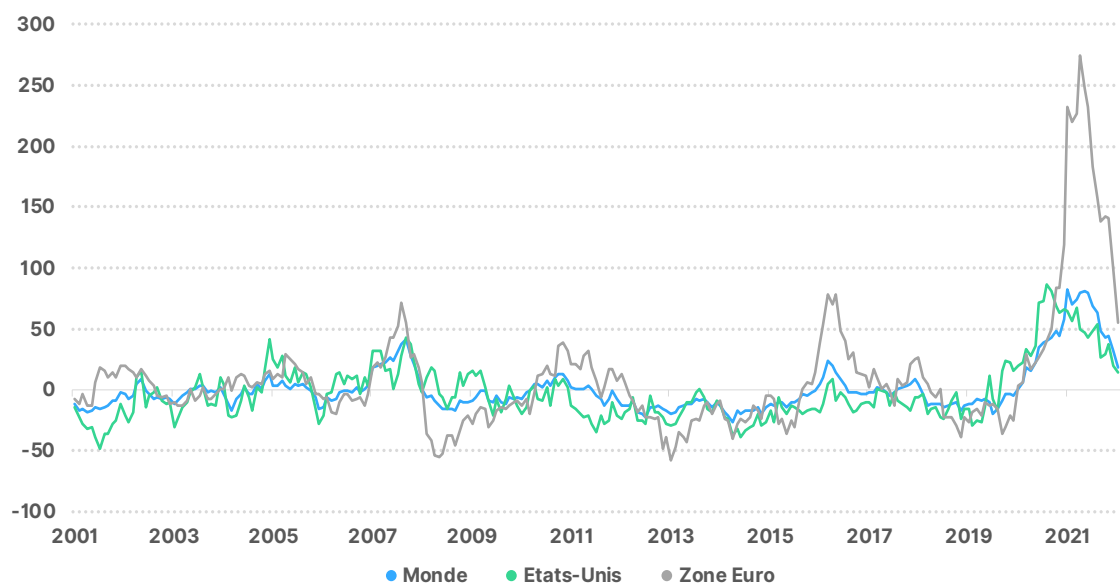
L'ampleur de l'écart n'indique pas nécessairement un chiffre élevé d'inflation, mais seulement une erreur profonde d'appréciation du consensus.

Quelles conséquences pour les portefeuilles ?

L'inflation est depuis deux ans une source de préoccupation majeure, notamment pour les banquiers centraux chargés de veiller à ce qu'elle ne soit ni trop forte ni trop faible (cible autour de +2%). Du fait de la COVID, le consensus a fortement sous-estimé l'ampleur de l'inflation, et le conflit en Ukraine a accentué le phénomène avec l'envol des prix des matières premières. Les Banques centrales ont dû agir brutalement pour contrer l'inflation. Désormais, comme le montre ce graphique, le consensus a tendance à surestimer l'inflation, ce qui signifie que les statistiques d'inflation sont désormais plutôt des « bonnes nouvelles » pour les marchés, puisque laissant espérer des politiques monétaires moins agressives que ce que l'on pouvait craindre. L'attention des investisseurs se porte désormais sur la croissance économique.

Surprises d'inflation de Citi

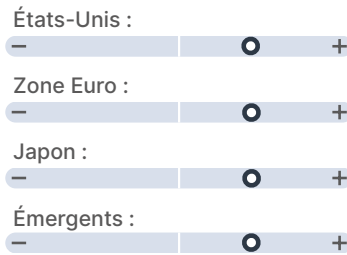
Sources : Bloomberg, WeSave



ACTIONS



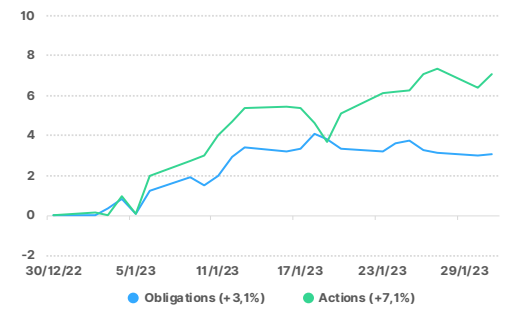
Sous-pondéré Sur-pondéré



Alors que le pessimisme des investisseurs était à son comble en fin d'année, et leurs allocations dès lors très prudentes, un revirement brutal s'est opéré début 2023. L'ouverture sanitaire accélérée de la Chine a fait reculer les craintes d'une récession économique mondiale, grâce à l'effet d'entraînement favorable du pays. Par ailleurs, l'hiver européen plutôt clément a aussi favorisé un fort repli des prix énergétiques, et cette moindre pression inflationniste devrait être prise en compte par les banquiers

Performance des actions et obligations mondiales (en %)

Sources: Bloomberg, WeSave

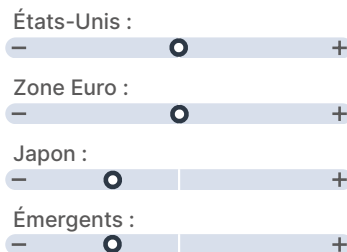


centraux dans leurs futures décisions de politique monétaire. Les investisseurs ayant des scénarios et allocations d'actifs trop prudents ont donc été amenés à reprendre des expositions sur les actions en ce début d'année. Nous restons constructifs quant aux perspectives d'investissement des États et des entreprises, d'où notre surpondération persistante sur les actions.

OBLIGATIONS SOUVERAINES



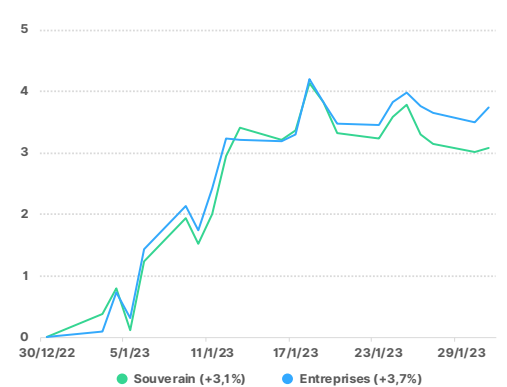
Sous-pondéré Sur-pondéré



Alors que 2022 avait été une année catastrophique pour les actifs obligataires, la performance en ce début d'année 2023 est à l'inverse particulièrement favorable. Les statistiques se multiplient en effet à travers le monde entier montrant que l'inflation recule, qu'il s'agisse des indices de prix à la consommation, mais peut-être plus important encore ceux à la production. L'hiver clément a également facilité le repli des prix énergétiques, soulageant ménages et entreprises. Le scénario d'un pic d'inflation déjà atteint prend donc corps,

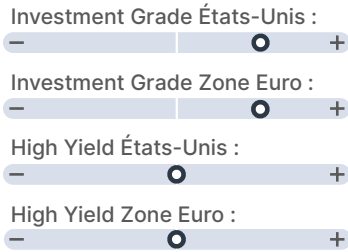
Performance boursière des grandes classes d'actifs obligataires (en %)

Sources: Bloomberg, WeSave



laissant espérer des politiques monétaires moins agressives de la part des banquiers centraux. A noter que les levées de capitaux par les Etats atteignent des niveaux record en ce début d'année. Nous maintenons une allocation neutre sur cette classe d'actif, car privilégiant les rendements plus élevés des obligations d'entreprises.

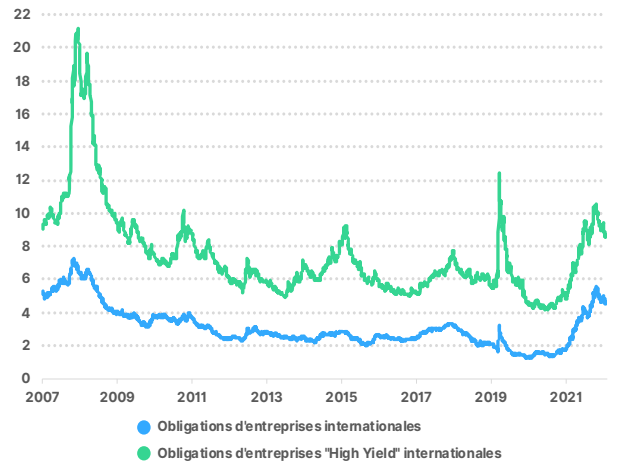
OBLIGATIONS D'ENTREPRISES



Après une année 2022 désastreuse, les obligations d'entreprises retrouvent de l'attrait auprès des investisseurs, se traduisant par d'importants flux nets en leur faveur. Ce soudain revirement s'explique d'abord par les nombreuses statistiques laissant entendre que l'inflation a atteint son pic et qu'elle devrait décliner durant l'année, d'où l'espoir que les banquiers centraux appliquent bientôt des politiques monétaires plus neutres. Par ailleurs, la réouverture sanitaire de la Chine soutient les perspectives de croissance mondiale, d'où un moindre risque de défaut de paiement à venir des entreprises. Cet éventuel risque paraissant couvert

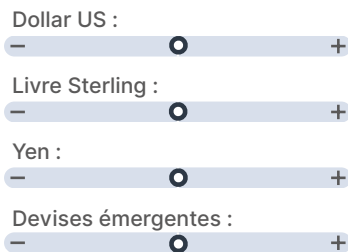
Rendements des obligations d'entreprises dans le monde (en %)

Sources: Bloomberg, WeSave



par le rendement proposé, et en limitant le risque spécifique de telle ou telle société au travers d'ETF répliquant eux-même des indices obligataires, nous sommes surpondérés sur les obligations d'entreprises dans nos allocations d'actifs.

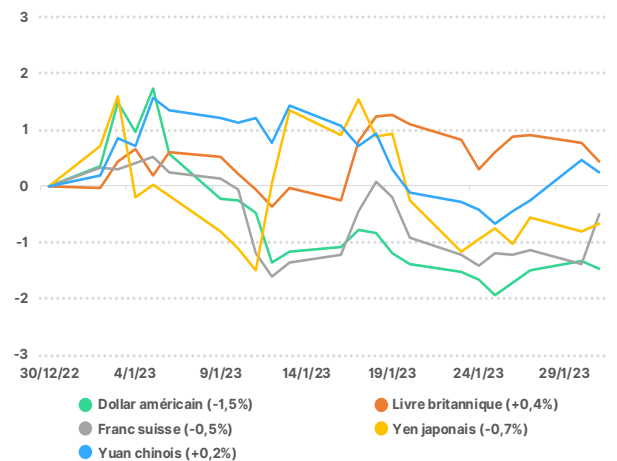
DEVISES



2022 avait été caractérisée par une très forte fluctuation des devises, avec notamment une impressionnante appréciation du Dollar, ce dernier profitant de l'agressivité relative de la FED et de son statut de « devise refuge » lors des crises. Le contexte semble aujourd'hui moins inquiétant puisque l'inflation diminue et que la croissance économique pourrait favorablement surprendre, tirée par la réouverture sanitaire chinoise. L'Euro a tendance à s'apprécier en ce début d'année face au Dollar, et le retard de durcissement monétaire de la BCE vis-à-vis de la FED pourrait prolonger encore cette tendance. Les

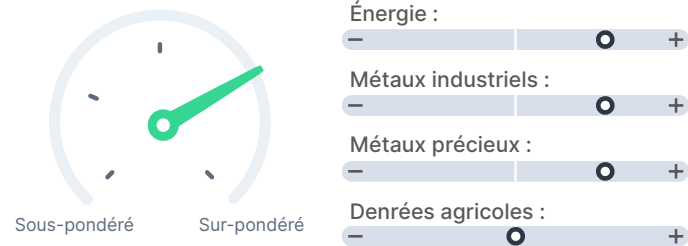
Performance des grandes devises face à l'Euro (en %)

Sources: Bloomberg, WeSave



investisseurs s'interrogent aussi sur un possible durcissement monétaire au Japon, pouvant profiter en relatif au Yen. Les résultats des entreprises étant très sensibles au facteur d'évolution des devises, il conviendra d'y être très attentif dans les allocations d'actifs.

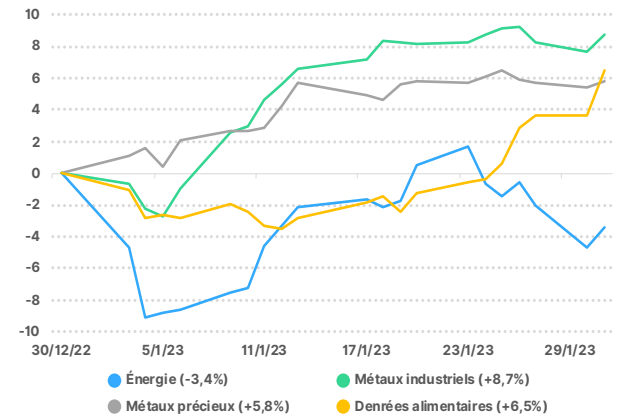
MATIÈRES PREMIÈRES



Du fait de la guerre en Ukraine, les matières premières ont été une des rares classes d'actifs gagnantes en 2022. Ce début d'année est caractérisé par une performance plus mitigée, avec beaucoup de versatilité des cours de l'énergie. La réouverture sanitaire de la Chine devrait stimuler les prix des métaux industriels et ceux de l'énergie, bien qu'il soit difficile de savoir ce qu'est l'état exact des stocks du pays, l'économie chinoise ayant tourné au ralenti en 2022. Le second facteur important est le recul du Dollar, puisque cela redonne du pouvoir d'achat à de nombreux pays qui en

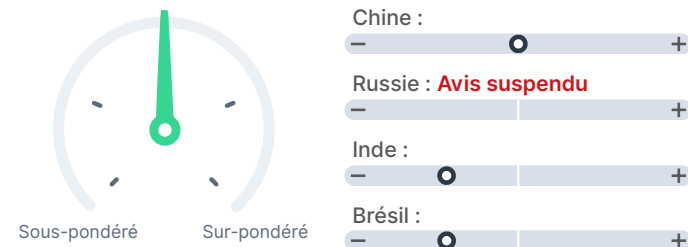
Performance des indices de matières premières (en %)

Sources: Bloomberg, WeSave



avaient perdu l'an dernier avec le recul relatif de leur monnaie. Les métaux précieux profitent à l'évidence de l'actuel recul du Dollar. Il nous semble qu'un cycle de long terme favorable aux matières premières soit amorcé, c'est pourquoi nous maintenons notre surpondération sur cet actif.

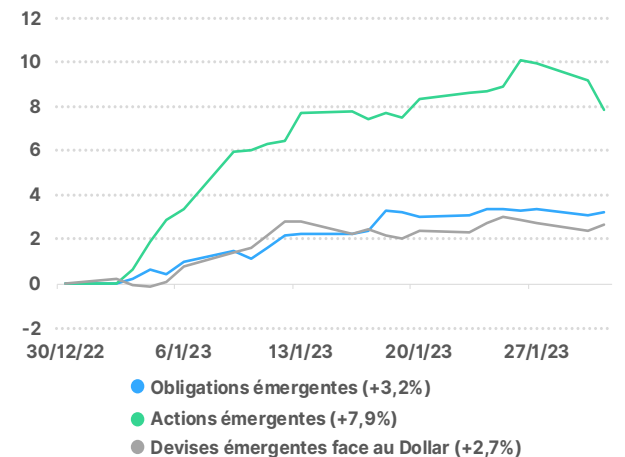
ÉMERGENTS



Après une année 2022 catastrophique, le début d'année 2023 est caractérisé par un vif intérêt des investisseurs pour les actifs émergents. Ce mouvement s'explique par la brusque décision de la Chine d'opérer la réouverture sanitaire du pays et, dans la mesure où le pays est un poids lourd dans les indices émergents, les flux de capitaux internationaux se portent de nouveau vers les actions et obligations de la zone. Par ailleurs, le fort repli du billet vert soulage beaucoup d'entreprises et de pays émergents, car atténuant la charge des dettes à rembourser libellées

Performances des actifs émergents (en %)

Sources: Bloomberg, WeSave

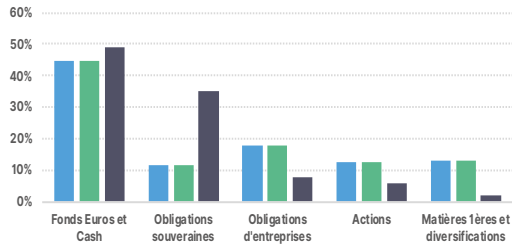


en Dollar. L'impact de la réouverture de la Chine sur la croissance économique mondiale, mais aussi sur l'inflation au travers des prix des matières premières, nous paraissant encore incertains à ce stade, il nous semble préférable de rester neutre à leur égard et d'y exposer au travers des pays occidentaux partenaires.

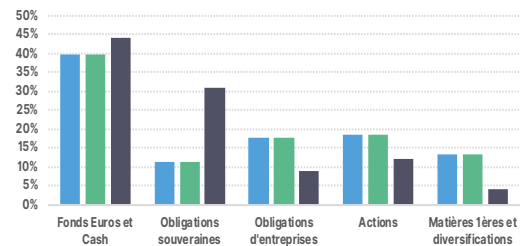
Comparatifs d'allocations entre jan 2023, fév 2023 et la stratégie long terme.

■ Fév 2023 ■ Jan 2023 ■ Allocation long-terme

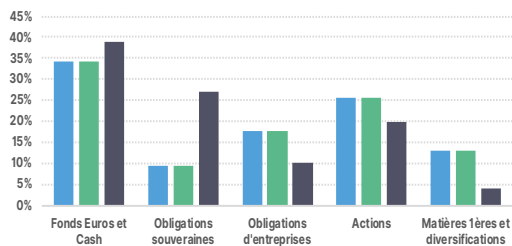
Profil 1 - Prudent



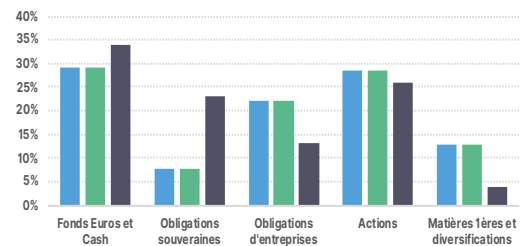
Profil 2 - Prudent



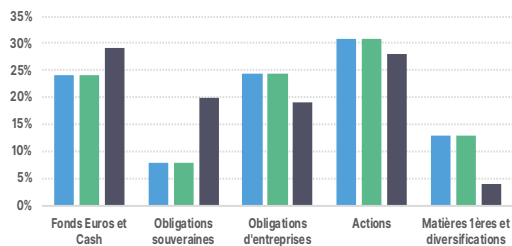
Profil 3 - Défensif



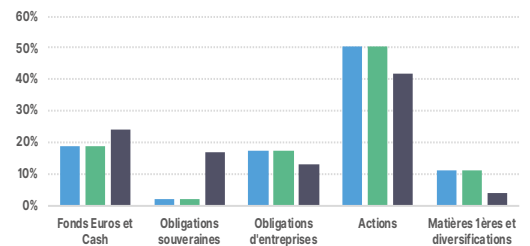
Profil 4 - Défensif



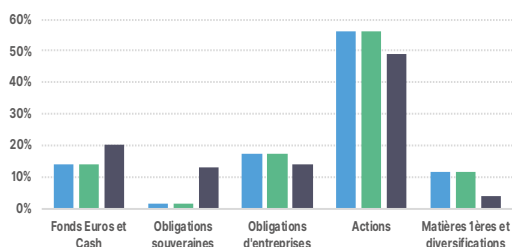
Profil 5 - Équilibré



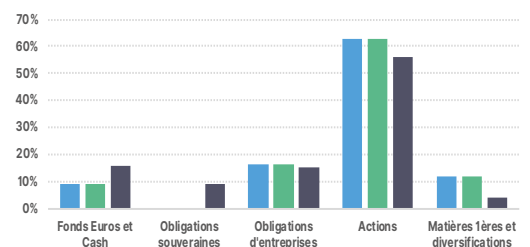
Profil 6 - Équilibré



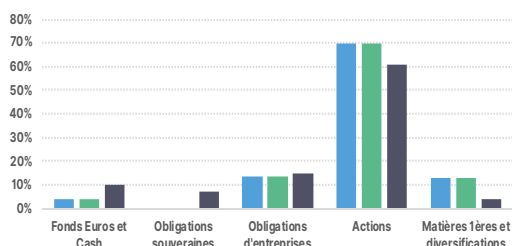
Profil 7 - Offensif



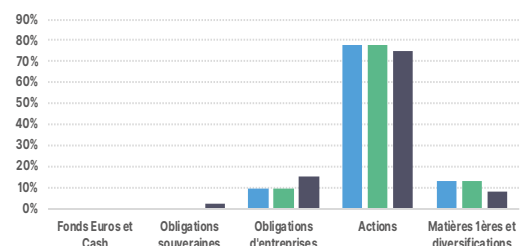
Profil 8 - Offensif



Profil 9 - Agressif



Profil 10 - Agressif



L'Assurance Vie comme outil de préparation à la retraite

Lorsque l'on nous parle de préparation à la retraite, le premier produit d'épargne auquel nous pensons naturellement est le PER (Plan Epargne Retraite). Le PER existe depuis le 1er octobre 2019 et a vocation à remplacer les autres plans épargne retraite, notamment le PERP (Plan Epargne Retraite Populaire).

Sur un PERP, les capitaux sont versés au bénéficiaire obligatoirement sous forme de rente (sauf si l'encours de celui-ci est faible). Sur un PER, le bénéficiaire (ou l'héritier) du contrat pourra en revanche choisir de recevoir ces capitaux soit en rente soit en capital, ce qui lui offre plus de souplesse. Le PER possède des avantages indéniables, mais ne correspond toutefois pas à toutes les situations. Nous allons voir ensemble quels sont les avantages et limites du PER mais aussi quelles autres solutions d'épargne peuvent être envisagées afin de préparer au mieux la retraite.

Le PER: Quels avantages ? Quels inconvénients ?

PER Assurance peut être composé, d'une part, de fonds euro (capital garanti) et d'autre part d'unités de compte. Il offre la possibilité de venir sécuriser progressivement son capital retraite à l'approche du départ en retraite. A l'intérieur de la même enveloppe, il est possible de réduire progressivement la part d'unités de compte au profit du fonds euro. Ceci permettant de réduire la volatilité du capital à l'approche de la retraite.

Outre l'aspect de sécurisation progressive

des fonds, l'autre avantage du PER est la déduction des sommes versées des revenus imposables. Ces sommes ne seront donc pas imposées aujourd'hui mais à leur sortie à la retraite. Le gain fiscal est alors la différence entre le taux marginal d'imposition actuel et celui à la retraite. Un contribuable qui déduit des revenus imposés à 30% pour les ressortir à 11% à la retraite aura alors un gain fiscal de 19% sur les sommes versées sur le PER.

L'équipe des conseillers WeSave

Après des études en Ingénierie Patrimoniale au sein de l'IAE de Nantes puis de l'IUP Caen, il rejoint l'équipe de conseillers WeSave. Persuadé que les solutions digitales alliées à une expertise de qualité sont le futur de gestion de patrimoine. Son objectif est de mettre à profit ses compétences techniques et humaines dans le but de démocratiser la gestion de patrimoine et la rendre accessible au plus grand nombre.



Romain Cibois
Conseiller en Gestion de
Patrimoine

La part correspondant aux intérêts générés sera, quant à elle, soumise au PFU (prélèvement forfaitaire unique) de 30 % (12,8% d'impôts et 17,2% de prélèvements sociaux), à moins que l'épargnant n'opte pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu auxquels s'ajouteront les prélèvements sociaux de 17,2%.

La déduction des sommes du revenu global peut se faire dans certaines limites. En effet, le montant qui peut être versé sur un PER est encadré et est déterminé au regard de l'avis d'imposition. Pour les retardataires, il est même possible d'utiliser les droits à verser non utilisés lors des trois dernières années.

| Revenu net imposable (pour une part) | Taux d'imposition |
|--------------------------------------|-------------------|
| De 0€ à 10 777€ | 0% |
| De 10 777€ à 27 478€ | 11% |
| De 27 478€ à 78 570€ | 30% |
| De 27 478€ à 78 570€ | 41% |
| Au-delà de 168 994€ | 45% |

L'imposition en France fonctionne avec un taux marginal. Seuls les euros dépassant un des seuils fixés sont imposés au taux marginal suivant. Dans certains cas, déduire au-delà d'un certain montant est inutile car cela induirait de déduire des revenus à une tranche plus faible et à les ressortir au même taux à la retraite. Le gain fiscal est donc nul.

Dans d'autres cas, la déduction n'a aucun intérêt car le contribuable sera dans la même tranche marginale d'imposition pendant son activité qu'à la retraite. Cela peut être le cas pour des contribuables en haut de la tranche à 30%, il est fort probable que leur TMI

soit de 30% à la retraite car l'amplitude de la tranche à 30% est importante. L'intérêt du recours au PER serait alors nul, voire négatif car les sommes ne sont pas débloquées avant la retraite sauf dans certains cas.

L'un de ces motifs de sortie anticipée les plus souvent énoncés est l'achat de la résidence principale. Toutefois, verser sur un PER des fonds dont on pourrait avoir besoin pour acheter sa résidence principale n'est pas vraiment une bonne idée. Les sommes sorties du PER au moment de l'achat immobilier sont considérées comme des revenus supplémentaires qui sont imposables comme les revenus du travail. Ils viendront donc s'ajouter aux revenus perçus lors de l'année considérée. On pourrait donc, sur le capital sorti, potentiellement être imposé à une tranche supérieure à la tranche à laquelle nous avons déduit les revenus (si les revenus ont augmenté entre les phases de versement et le moment où l'on achète le bien immobilier) !

L'imposition en France fonctionne avec un taux marginal. Seuls les euros dépassant un des seuils fixés sont imposés au taux marginal suivant. Dans certains cas, déduire au-delà d'un certain montant est inutile car cela induirait de déduire des revenus à une tranche plus faible et à les ressortir au même taux à la retraite. Le gain fiscal est donc nul.

Il est donc préférable de verser sur le PER uniquement des sommes dont on ne pense pas avoir besoin avant la retraite.

A la retraite, en cas d'option pour la sortie en capital, si celui-ci est important, le revenu imposable sera lui aussi important et par conséquent les revenus peuvent donc se trouver imposés à un taux marginal plus élevé. L'intérêt du recours au PER peut dans ce cas être plus limité car il est probable qu'une partie des revenus soit imposée au même TMI que s'il avait été imposé pendant une période d'activité professionnelle.

Le PER est souvent comparé à un tunnel. En effet, les sommes versées ne peuvent être "ressorties" qu'à la retraite, sauf dans certains cas déterminés (surendettement, décès du conjoint...).

Nous avons vu que le PER est un outil patrimonial possédant de nombreux avantages. Toutefois, il doit être utilisé intelligemment et son utilisation doit résulter d'une étude précise de sa situation personnelle afin d'avoir un réel intérêt fiscal.

Comment placer des fonds pour préparer sa retraite tout en se laissant la possibilité de les retirer en cas de besoin?

Dans certains cas, nous pourrions avoir besoin des fonds pour des projets à plus court terme, le PER n'est donc pas adapté. De même, il arrive que nous ayons le même TMI en activité qu'à la retraite.

Quelles sont les alternatives au PER ?

Plusieurs solutions s'offrent à nous:

- **Le PEA:** Plan Epargne Action pour faire fructifier son épargne tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse (exonération au titre de l'impôt

sur le revenu après la cinquième année). Il est composé d'actions d'entreprises françaises ou ayant leur siège dans l'Union Européenne ainsi qu'en Norvège, Islande et Liechtenstein. Toutefois, certains ETF internationaux sont éligibles, permettant de diversifier géographiquement ses investissements tout en bénéficiant de cette fiscalité avantageuse. Cependant, l'un des inconvénients est qu'il ne peut pas comporter de fonds euros. Le PEA comporte toutefois une poche de liquidités mais celle-ci n'est pas rémunérée. La sécurisation à l'approche de la retraite est donc moins aisée.

- **Le Compte titre:** permettant d'investir dans une plus grande diversité d'actifs financiers. Toutefois, cette enveloppe ne possède pas d'avantage fiscal particulier (imposition à la flat tax 30% ou sur option au TMI auxquels s'ajoutent les prélèvements sociaux à 17,2%).

A la retraite, en cas d'option pour la sortie en capital, si celui-ci est important, le revenu imposable sera lui aussi important et par conséquent les revenus peuvent donc se trouver imposés à un taux marginal plus élevé. L'intérêt du recours au PER peut dans ce cas être plus limité car il est probable qu'une partie des revenus soit imposée au même TMI que s'il avait été imposé pendant une période d'activité professionnelle.

■ **L'assurance-Vie:** Elle possède de nombreuses similitudes avec le PER, bien que la déduction des versements du revenu global ne soit pas possible. En effet, elle peut, elle aussi, se composer de fonds euros et d'unités de compte et permet d'aller chercher de la rentabilité sur le long terme sur les marchés financiers tout en offrant la possibilité de venir sécuriser les capitaux à l'approche de la retraite. Nous allons voir les différents avantages à recourir à une assurance vie dans le paragraphe suivant.

Pourquoi recourir à une assurance vie WeSave en complément ou à la place d'un PER ?

Le capital versé sur une assurance vie est disponible à tout moment. L'assurance vie n'est donc pas un "tunnel" comme le PER. Nous ne sommes pas obligés d'attendre la retraite pour disposer des fonds. Le délai moyen pour un rachat est de 10 jours. Cette solution permet de vous créer un capital dédié à un projet précis, la retraite par exemple, tout en vous offrant de la flexibilité avec une réelle disponibilité des fonds, pour acheter votre résidence principale par exemple.

Par ailleurs, le recours à une assurance vie vous permet de bénéficier d'avantages successoraux en cas de décès. En effet, les sommes versées sur une assurance vie n'entrent pas dans l'actif successoral.

Le PER bénéficie de la même fiscalité avantageuse mais seulement pour les sommes versées avant les 70 ans du souscripteur. En effet, après les 70 ans du souscripteur, les sommes versées sur le PER entrent dans l'actif successoral.

Cependant, si cet avantage existe, il n'en reste pas moins que les sommes versées sur une assurance

vie sont tout même imposables ! La fiscalité de la transmission du capital se fait alors en fonction de l'âge auquel le souscripteur a effectué les versements.

Les sommes versées sur une assurance vie avant les 70 ans du souscripteur sont imposables. Chaque bénéficiaire profite toutefois d'un abattement de 152 500 euros sur le capital reçu. Au-delà de ce montant, le taux de taxation est à 20% jusqu'à 700 000 euros; puis 31,25% au-delà.

De plus, durant la vie du bénéficiaire, la fiscalité de l'assurance vie est très souvent plus avantageuse que l'imposition au barème et aux prélèvements sociaux. En effet, elle ne nous oblige pas à une imposition au barème, que le rachat soit effectué avant ou après la retraite.

- **Avant la 8ème année du contrat: imposition au PFU (30%, 12,8% IR, 17,2%PS), l'option pour le barème est possible.**
- **Après la 8ème année: imposition à l'IR à 7,5% pour les plus values inférieures à 150 000 euros (300 000 pour un couple), 12,8% au-delà et aux PS à 17,2 %, l'option pour le barème est possible.**

Enfin, l'un des avantages est que, comme pour un PER, l'assurance vie permet de bénéficier de l'effet capitalisation sur le long terme vous permettant de faire nettement fructifier votre capital. Cet effet capitalisation est d'autant plus important que le niveau de frais est bas.

Chez WeSave, vous bénéficiez d'un niveau de frais parmi les plus bas du marché tout en bénéficiant du service d'une équipe d'experts pour gérer votre contrat. De plus, aucun droit d'entrée ou de sortie ne sont dûs chez WeSave.

Sur le long terme, cette différence de frais peut avoir un impact énorme sur le montant de votre contrat.

POUR ALLER PLUS LOIN

Prenons l'exemple de deux contrats ayant une rentabilité brute identique, de 6%. Le niveau moyen de frais sur un contrat multisupport, un PER ou une assurance vie ouverts dans une banque, est de 3%, la rentabilité nette, dans notre exemple serait donc de 3%. Le taux maximum de frais que vous pouvez payer chez WeSave est de 1,5% soit une rentabilité nette de 4,5%.

L'assurance vie possède de nombreux avantages et s'inscrit donc pleinement comme un outil de préparation à la retraite efficace. Le faible niveau de frais proposé par WeSave permet sur le long terme de bénéficier au maximum de l'effet capitalisation tout en laissant un maximum de libertés pendant la phase de constitution de l'épargne.

Quel est l'impact de cette différence de frais sur le long terme ?

| | |
|---|----------|
| PER ou assurance-vie souscrit en banque | |
| Placement de départ : | 5 000€ |
| Epargne mensuelle : | 200€ |
| Durée : | 30 ans |
| Taux annuel net de rendement espéré : | 3% |
| Capital total : | 127 679€ |
| Assurance-vie souscrite chez WeSave | |
| Placement de départ : | 5 000€ |
| Epargne mensuelle : | 200€ |
| Durée : | 30 ans |
| Taux annuel net de rendement espéré : | 4,5% |
| Capital total : | 167 939€ |

Cette différence de frais a un impact colossal sur la valeur de votre investissement sur le long terme, d'autant plus que nous n'avons pas pris en compte les frais d'entrée et de sortie qui peuvent être présents chez nos concurrents. Pour un investissement de 30 ans avec un versement initial de 5000 euros et des versements mensuels de 200€, la différence est de 40 260 euros.

AGRÉGEZ ET ANALYSEZ AVEC WESAVE CONSEIL !

Au-delà de fonctionnalités d'agrégation financière et immobilière, WeSave Conseil propose une analyse approfondie de votre patrimoine. Depuis la vue analytique, accédez au détail des différents aspects de chacun de vos portefeuilles :

- Découvrez la répartition de vos actifs
- Mesurez vos performances
- Déterminez vos risques
- Évaluez vos frais

Contactez un conseiller au **01 80 49 70 00** ou par email à conseiller@wesave.fr

Du lun. au ven. de 9h à 19h - Après 19h sur RDV

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les informations communiquées dans ce document ne sauraient représenter aucune forme de conseil en investissement, ni obligation de souscription ultérieure. L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital.

WeSave est une marque de ANATEC- 4 rue Charlemagne 75004 PARIS - SAS au Capital de 272 820 €, ayant pour numéro unique d'immatriculation 523 965 838 au RCS de Paris. N° ORIAS 15 004 968 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), Courtier en Assurance, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09. Adhérent à l'ANACOFI, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Garantie financière et assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances.